



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00661

Numéro SIREN : 420 709 826

Nom ou dénomination : A.I.C.P. (AGENCEMENTS - ISOLATION CLOISONS PLAFONDS)

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2017 sous le numéro de dépôt 1336

A.I.C.P. (AGENCEMENTS - ISOLATION CLOISONS PLAFONDS)

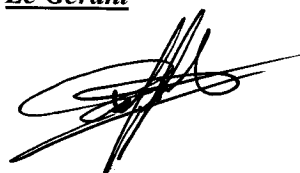
Société à responsabilité limitée
au capital de 136 000 euros
Siège social : 230 rue Lavoisier,
Z.A.E. Le Bel Air
77240 CESSON

420 709 826 RCS MELUN

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

Certifiés conformes

Christophe RAFFAELE
Le Gérant



Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P.

Adresse de l'entreprise 230 RUE LAVOISIER

77240 CESSON

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET*

4 2 0 7 0 9 8 2 6 0 0 0 4 4

Néant ☐ *

				Exercice N clos le,		N-1	
				3 0 0 6 2 0 1 6		3 0 0 6 2 0 1 5	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 419	10 413	6	6	
	Fonds commercial (1)	AH	7 927		7 927	7 927	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	18 268	17 117	1 151	674	
	Autres immobilisations corporelles	AT	29 908	25 865	4 043	4 297	
	Immobilisations en cours	AV					
	Avances et acomptes	AX					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU	50		50	50	
	Créances rattachées à des participations	BB					
	Autres titres immobilisés	BD					
	Prêts	BF					
	Autres immobilisations financières*	BH	13 429		13 429	13 288	
TOTAL (II)		BJ	80 001	53 395	26 606	26 243	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL				7 896	
	En cours de production de biens	BN					
	En cours de production de services	BP					
	Produits intermédiaires et finis	BR					
	Marchandises	BT					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 391		3 391	2 393	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	321 515	5 465	316 049	465 286	
	Autres créances (3)	BZ	112 668		112 668	133 118	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	4 388		4 388	4 388	
STOCKS *	Disponibilités	CF	88 725		88 725	14 787	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	29 492		29 492	3 767	
	TOTAL (III)	CJ	560 178	5 465	554 712	631 635	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
DIVERS	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	640 179	58 860	581 318	657 878	
		IA					
COMPTES DE RÉGULARISATION		CP	13 429				
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété *		Immobilités :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P.

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :136.....000.....)	DA	136 000	136 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	13 600	13 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	6 678	6 678
	Report à nouveau	DH	52 139	36 108
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	46 820	16 031
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	255 237	208 416
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	280	577
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	25 584	1 384
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	13 878	9 754
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	238 404	292 973
	Dettes fiscales et sociales	DY	47 936	143 974
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		800
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	326 082	449 462
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	581 318	657 878
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	326 082	449 462
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.C.P.

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 735	FB		FC	3 735	4 342		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF				
		FG	2 295 924	FH		FI	2 295 924	1 845 590		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 299 659	FK		FL	2 299 659	1 849 933		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 662	4 861		
	Autres produits (1) (11)					FQ	12	27		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 302 334	1 854 820	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 566	3 946		
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	695 038	424 329		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	7 896	(3 369)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 313 029	1 054 142		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 590	6 901		
	Salaires et traitements*					FY	154 629	192 521		
	Charges sociales (10)					FZ	63 546	99 390		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	Sur immobilisations					GA	2 305	2 747	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	5 465	1 617		
	Autres charges (12)					GD				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	2 410	307	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	2 253 476	1 782 530	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GG	48 858	72 291		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GH				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	51	90		
	Différences positives de change					GM				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN				
	Total des produits financiers (V)					GO				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GP	51	90		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ				
	Différences négatives de change					GR	3 718	857		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS				
	Total des charges financières (VI)					GT				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	3 718	857		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(3 667)	(767)		
						GW	45 191	71 524		

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P.

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 693	2 878
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	833	1 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 526	3 878
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	366	59 360
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	531	11
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	897	59 371
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 630	(55 493)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 304 911	1 858 789
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 258 091	1 842 758
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	46 820	16 031
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		666
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 045	334
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	791	293
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
amendes			364	
divers			2	1 026
vnc des actifs cédés			531	
pénalités malfaçons				667
produits des cession d'actifs				833
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P.

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				Neant			
INCORP.							1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3	
	TOTAL I						CZ		D8		D9					
Autres postes d'immobilisations incorporelles							TOTAL II	KD	18 346	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3			KS	17 269	KT		KU	999				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	15 494	KW		KX					
		Matériel de transport *					KY	1 144	KZ		LA	720				
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	12 354	LC		LD	1 340				
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	999				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes						LK		LL		LM					
	TOTAL III						LN	46 261	LO		LP	4 058				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T				
		Autres participations						8U	50	8V		8W				
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T	13 288	1U		1V	141					
TOTAL IV						LQ	13 338	LR		LS	141					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	77 946	ØH		ØJ	4 198				

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
										4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		D0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	18 346	IX	18 346	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	18 268	ML	18 268	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN	15 494	MO	15 494	
		Matériel de transport	IV		MP	1 144	MQ	720	MR	720	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	13 694	MU	13 694	
		Emballages récupérables et divers *	IX	999	MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY	999	NG	1 144	NH	48 176	NI	48 176	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		M7		OW		
		Autres participations	IO		OX		OY	50	OZ	50	
		Autres titres immobilisés	II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	13 429	2G	13 429		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	13 479	2H	13 479		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	999	OK	1 144	OL	80 001	OM	80 001	

										* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																			
Dossier N°M114 en Euros										Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable										GROUPE LAVIALE SOHACO									

FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					I2		2E		2F	13 429	2G	13 429
	Autres participations												
	Autres titres immobilisés					I3		2F		2G	13 429	2H	13 429
	Prêts et autres immobilisations financières												
	TOTAL IV					I4	999	0K	1 144	0L	80 001	0M	80 001

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

GROUPE LAVIALE SOHACO

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P.

Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	10 413	PF		PG		PH	10 413
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	16 595	QA	522	QB		QC	17 117
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	12 611	QE	852	QF		QG	13 463
	Matériel de transport	QH	467	QI	377	QJ	613	QK	231
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 617	QM	554	QN		QO	12 171
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	41 290	QV	2 305	QW	613	QX	42 982
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	QN	51 703	OP	2 305	OQ	613	OR	53 395

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations										SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A. I. C. P.

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P. Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières	UT	13 429	UV	13 429	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	6 559		6 559				
	Autres créances clients	UX	314 956		314 956				
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)	UO		ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	5 485		5 485			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	106 209		106 209			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP	974		974			
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR							
	Charges constatées d'avance	VS	29 492		29 492				
	TOTAUX		VT	477 103	VU	477 103	VV		
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	280		280						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	238 404		238 404						
Personnel et comptes rattachés		8C	7 704		7 704						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 250		14 250						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	23 804		23 804						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 179		2 179						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	25 584		25 584						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	312 204	VZ	312 204						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A. I. C. P.

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 0 0 6 2 0 1 6

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WA	46 820		
		de son conjoint						WB			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			moins part déductible *		à réintégrer :	WC			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 546	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG					
	Amendes et pénalités	WJ	364	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	1 910		
	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8			
			- imposées au taux de 0 %					ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		219		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I								WR	48 949		

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WU	1 571		
		- imposées aux taux de 0 %								WV			
		- imposées aux taux de 19 %								WH			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WP			
		- imputées sur les déficits antérieurs								WW			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								XB			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										I6			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations										2A	)	XA	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY			
		Majoration d'amortissement *								XD			
		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			XF			
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA						
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi a redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC						
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)								PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dé gagée par le report en arriere du déficit		ZI			XG	2 659		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
TOTAL II								XH	4 230				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	44 719				XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		déficit (II moins I)		ZL									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL	44 719			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	0				XO				

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P.

30/06/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL A. I. C. P.

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	121 643
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	44 719
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	76 924
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	76 924

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL 1er du CGI. dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis AL 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

CET

9K

1 546

9L

1 571

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

1 546

YO

1 571

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A.I.C.P.</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	36 108	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	16 031		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	OF	52 139		Report à nouveau	ZG	52 139				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	52 139			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	25 698	YQ	10 759	26 167					
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	759 410	504 595					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	69 940	73 258					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	2 013						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	350 385	300 510					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	10 629	31 888					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	120 652	143 891					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	1 313 029	1 054 142					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	2 803	3 134					
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	3 787	3 767					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	6 590	6 901					
	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	150 958	156 209					
TVA	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	245 950	220 129					
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*			OB	125 741						
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS							
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés:)			YP	3	4					
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL A. I. C. P.

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	OPEL CORSA BT-405	1 144	613		531
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	833	303				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)			303			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P.

Néant ☒ ***A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité
professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P.Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P.

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P.Néant ☐ *Exercice ouvert le : 01072015et clos le : 30062016Durée en nombre de mois 1 2**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	OA	3 735
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	2 295 924
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	12
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 045
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	2 300 717

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	2 566
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	695 038
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	7 896
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 233 588
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	13 841
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 410
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	1 955 340

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	345 377
-----------------------------	--------------------------	-----------	----------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	345 377
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 299 659
Période de référence	GY	01/07/2015
	GZ	30/06/2016
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2016

Page 49

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 1 6

N° SIRET

4 2 0 7 0 9 8 2 6 0 0 0 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A.I.C.P.

ADRESSE (voie)

230 RUE LAVOISIER

ZAE LE BEL AIR

CODE POSTAL

77240

VILLE

CESSON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

8 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

SARL AUSMOSE

N° SIREN (si société établie en France)

519138291

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

8 500

Adresse :

N°

230

Voie

RUE LAVOISIER

Code postal

77240

Commune

CESSON

Pays

FRANCE²

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P.

30/06/2016

[illegible]

CA18 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P.

30/06/2016

Charges à payer	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	
- FNP CAC 30-06-16	7 200
- FNP SCI 4 R TF 2016 1ER SEM	2 030
- FNP CPLT ASSICAR 27315<260316	308
- FNP ASSURCREDIT 06-2016	46
- FNP GLS SOC 06-2016	234
- FNPGLS AG	1 320
- FNP GLS REGUL ANNUELLE 2016	1 200
- FNP VISITE MEDICALE ABBASSI	142
CHARGES FISCALES A PAYER	
- PROV AGEFOS 1SEM16	106
- PROV CFE 1SEM16	1 283
- PROV ENSEIGNE 1SEM16	200
- PROV CVAE 2016	263
INTERETS COURUS A PAYER	
- FNP ARRETE 2T2016 BNP	8
- FNP BNP 2T2016	181
- FNP BNP EFFETS 06-2016	28
- FNP BNP COT PREV 05-2015	
- FNP CIC 2T2016	63
Total	14 612

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P.

30/06/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL A.I.C.P.

30/06/2016

REGLES ET METHODES COMPTABLES**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : rien à signaler

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Certaines charges à payer peuvent avoir fiscalement le caractère de provisions

DGFIP N°2069-RCI-SD 2016

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

Désignation de l'entreprise		SARL A. I. C. P.		Néant ☐	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés				Cocher la case ☐	
Dénomination de la société mère					
N° SIREN	4	2	0	7	0
	9	8	2	6	
PME au sens communautaire				Cocher la case ☒	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)					
CREANCES REPORTABLES					
Réduction d'impôt en faveur du mécénat					
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen					
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6.0%] + [ligne 2 x 6.0%] x 100/90 + ligne 3)					5 485
					Dont préfinancement
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1)					1
					82 268
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)					2
					82 268
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés					3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE					
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise					
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés					
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage					
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs					
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)					
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement					
Crédit d'impôt cinéma international					
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice					
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)					
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES					
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières					
Autre créances non reportables et non restituables					
CRÉANCES REPORTABLES					
Crédit d'impôt pour investissement en Corse					
Crédit d'impôt en faveur de la recherche					
Autres créances reportables					

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées.

Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et de 7,5 % pour les entreprises situées dans les départements d'outre-mer (rémunérations versées en 2015).

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n° 2069-RCI-SD.

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

Exercice clos le : 30/06/2016

Dénomination de l'entreprise :	SARL A.I.C.P.	N° Siret :	42070982600044
Adresse :	230 RUE LAVOISIER 77240 CESSON ZAE LE BEL AIR		
Ancienne adresse de l'entreprise en cas de changement			

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés : ☐**I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT****ANNEE CIVILE
2015**

Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au mois de décembre ou au dernier trimestre)	1	82 268
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6.0 %)	2	4 936.00
Montant total des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3a	82 268.00
Montant de la majoration prévue à l'article L.3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6.0 %) x 100/90)	3b	549.00
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	5 485.00
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	5 485.00

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
TOTAL		7		

III - CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

(S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe, y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG)

IV - 1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu):

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part de la participation) (report de la ligne 2 ou 4)	8	5 485.00
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	9	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10: - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est négatif ou égal à zéro.	10	5 485.00
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 + ligne 10)	11	5 485.00

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n° 2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	13	
Montant du crédit d'impôt disponible. Reporter en ligne 14 le résultat du calcul (ligne 12 - 13) s'il est positif, zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans les sociétés de personnes ou groupements assimilés)(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe + ligne 14)	15	

IV - 2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	17	5 485

IV - 3. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant du crédit déterminé ligne 6, ainsi que les montants portés en lignes 9,10 et 11 sur la déclaration n°2042-C.

IV - 4. Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit

Montant de la créance dont la mobilisation est demandée	18	
---	-----------	--

SARL A.I.C.P.
230 RUE LAVOISIER
ZAE LE BEL AIR
77240 CESSON

ANNEXE DU 01/07/2015 AU 30/06/2016

GROUPE LAVIALE SOHACO

2 RUE JEAN MERMOZ
ZAC SAINT GUENAUT
91080 COURCOURONNES
0170369680

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Rien à signaler

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Rien à signaler

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : rien à signaler

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Certaines charges à payer peuvent avoir fiscalement le caractère de provisions

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 083 € dont 974 € représente une provision au titre du 1er semestre 2016 dont le montant définitif ne sera connu qu'au terme de l'année 2016.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'entreprise sera conformera en application de l'article 244 quater de CGI

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 083 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	3 083
Total	3 083

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	18 346		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	17 269		999
Installations générales agencements aménagements divers	15 494		
Matériel de transport	1 144		720
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 354		1 340
Emballages récupérables et divers			999
TOTAL	46 261		4 058
Autres participations	50		
Prêts, autres immobilisations financières	13 288		141
TOTAL	13 338		141
TOTAL GENERAL	77 946		4 198

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			18 346	18 346
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			18 268	18 268
Installations générales agencements aménagements divers			15 494	15 494
Matériel de transport		1 144	720	720
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 694	13 694
Emballages récupérables et divers	999			
TOTAL	999	1 144	48 176	48 176
Autres participations			50	50
Prêts, autres immobilisations financières			13 429	13 429
TOTAL			13 479	13 479
TOTAL GENERAL	999	1 144	80 001	80 001

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10 413			10 413
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 595	522		17 117
Installations générales agencements aménagements divers	12 611	852		13 463
Matériel de transport	467	377	613	231
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 617	554		12 171
TOTAL	41 290	2 305	613	42 982
TOTAL GENERAL	51 703	2 305	613	53 395

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	522				
Instal.générales agenc.aménag.divers	852				
Matériel de transport	377				
Matériel de bureau informatique mobilier	554				
TOTAL	2 305				
TOTAL GENERAL	2 305				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 617	5 465	1 617		5 465
TOTAL	1 617	5 465	1 617		5 465
TOTAL GENERAL	1 617	5 465	1 617		5 465
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 465	1 617		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 429	13 429	
Clients douteux ou litigieux	6 559	6 559	
Autres créances clients	314 956	314 956	
Impôts sur les bénéfices	5 485	5 485	
Taxe sur la valeur ajoutée	106 209	106 209	
Divers état et autres collectivités publiques	974	974	
Charges constatées d'avance	29 492	29 492	
TOTAL	477 103	477 103	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	280	280		
Fournisseurs et comptes rattachés	238 404	238 404		
Personnel et comptes rattachés	7 704	7 704		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 250	14 250		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 804	23 804		
Autres impôts taxes et assimilés	2 179	2 179		
Groupe et associés	25 584	25 584		
TOTAL	312 204	312 204		

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
fonds de commerce	7 927			7 927	
Total	7 927			7 927	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
CEGID LOGICIEL	3 500	100.00
LOGITRAM	4 700	33.33
ESODEASOFT ENS LOGICIELS	2 219	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	7 ans
Mobilier	Linéaire	

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu
Il n'y a pas de stock au 30-06-2016

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	974
Total	974

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	280
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 480
Dettes fiscales et sociales	1 852
Total	14 611

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	29 492
Total	29 492

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				25 698	25 698
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				7 501	7 501
- exercice				9 001	9 001
Total				16 503	16 503
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				9 001	9 001
- entre 1 et 5 ans				1 757	1 757
Total				10 759	10 759
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				2 314	2 314
Total				2 314	2 314

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	22
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	22
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	22
Dérogations	22
Permanence ou changement de méthodes	22
Informations générales complémentaires	22
Informations complémentaires (CICE)	22
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	23
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	24
Etat des amortissements	24
Etat des provisions	25
Etat des échéances des créances et des dettes	25
Fonds commercial	26
Autres immobilisations incorporelles	26
Evaluation des immobilisations corporelles	26
Evaluation des amortissements	26
Créances immobilisées	26
Evaluation des matières et marchandises	26
Evaluation des créances et des dettes	27
Dépréciation des créances	27
Evaluation des valeurs mobilières de placement	27
Produits à recevoir	27
Charges à payer	27
Charges et produits constatés d'avance	27
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	28
Engagement en matière de pensions et retraites	28

NA = Non Applicable NS = Non significative

A.I.C.P. (AGENCEMENTS - ISOLATION CLOISONS PLAFONDS)

Société à responsabilité limitée
au capital de 136 000 Euros
Siège social : 230 rue Lavoisier,
Z.A.E. Le Bel Air
77240 CESSON

420 709 826 RCS MELUN

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 DECEMBRE 2016

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2016

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 46 820,31 Euros de la manière suivante :

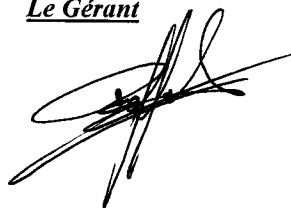
Bénéfice de l'exercice 46 820,31 Euros

En totalité au compte "Report à nouveau" qui s'élève ainsi à 98 958,86 Euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme

Christophe RAFFAELE
Le Gérant



Martine GUERIN
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

AICP

Société à responsabilité limitée au capital de 136 000 €

Siège social : 230 Rue Lavoisier ZAE LE BEL AIR, 77240 CESSON

R.C.S : MELUN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/06/2016

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30/06/2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AICP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les documents adressés aux associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à EPINAY SUR ORGE, le 14/12/2016


Martine GUERIN
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2016 12			Exercice N-1 30/06/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	10 419	10 413	6	6		
	Fonds commercial (1)	7 927		7 927	7 927		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	18 268	17 117	1 151	674	477	70.70
	Autres immobilisations corporelles	29 908	25 865	4 043	4 297	254	5.92
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	50		50	50		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	13 429		13 429	13 288	141	1.06
	Total II	80 001	53 395	26 606	26 243	363	1.38
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements				7 896	7 896	100.00
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 391		3 391	2 393	998	41.70
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	321 515	5 465	316 049	465 286	149 237	32.07
	Autres créances	112 668		112 668	133 118	20 451	15.36
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	4 388		4 388	4 388		
	Disponibilités	88 725		88 725	14 787	73 938	500.03
	Charges constatées d'avance (3)	29 492		29 492	3 767	25 725	682.90
	Total III	560 178	5 465	554 712	631 635	76 923	12.18
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		640 179	58 860	581 318	657 878	76 560	11.64

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

13 429

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2016 12	Exercice N-1 30/06/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 136 000)	136 000	136 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	13 600	13 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	6 678	6 678		
	Report à nouveau	52 139	36 108	16 031	44.40
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	46 820	16 031	30 789	192.06
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	255 237	208 416	46 820	22.46
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	280	577	297	51.53
	Emprunts et dettes financières diverses	25 584	1 384	24 200	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 878	9 754	4 124	42.28
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 404	292 973	54 569	18.63
	Dettes fiscales et sociales	47 936	143 974	96 037	66.70
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		800	800	100.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	326 082	449 462	123 380	27.45
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	581 318	657 878	76 560	11.64

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

326 082 449 462

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2016 12			Exercice N-1 30/06/2015 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	3 735		3 735	4 342	607	13.99
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 295 924		2 295 924	1 845 590	450 334	24.40
Chiffre d'affaires NET	2 299 659		2 299 659	1 849 933	449 727	24.31
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 662	4 861	2 199	45.23
Autres produits			12	27	15	54.00
Total des Produits d'exploitation (I)			2 302 334	1 854 820	447 514	24.13
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			2 566	3 946	1 380	34.96
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			695 038	424 329	270 709	63.80
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			7 896	3 369	11 266	334.36
Autres achats et charges externes *			1 313 029	1 054 142	258 887	24.56
Impôts, taxes et versements assimilés			6 590	6 901	311	4.50
Salaires et traitements			154 629	192 521	37 892	19.68
Charges sociales			63 546	99 390	35 843	36.06
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 305	2 747	442	16.07
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 465	1 617	3 848	238.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 410	307	2 104	686.25
Total des Charges d'exploitation (II)			2 253 476	1 782 530	470 947	26.42
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			48 858	72 291	23 433	32.42
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2016 12	Exercice N-1 30/06/2015 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	51	90	39	43.71
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	51	90	39	43.71
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 718	857	2 861	333.95
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 718	857	2 861	333.95
2. Résultat financier (V-VI)	3 667	767	2 900	378.29
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	45 191	71 524	26 334	36.82
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 693	2 878	1 185	41.18
Produits exceptionnels sur opérations en capital	833	1 000	167	16.67
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	2 526	3 878	1 352	34.86
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	366	59 360	58 994	99.38
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	531	11	519	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	897	59 371	58 475	98.49
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 630	55 493	57 123	102.94
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 304 911	1 858 789	446 122	24.00
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 258 091	1 842 758	415 333	22.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	46 820	16 031	30 789	192.06

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

666

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Rien à signaler

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Rien à signaler

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : rien à signaler

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Certaines charges à payer peuvent avoir fiscalement le caractère de provisions

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 083 € dont 974 € représente une provision au titre du 1er semestre 2016 dont le montant définitif ne sera connu qu'au terme de l'année 2016.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'entreprise sera conformera en application de l'article 244 quater de CGI

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 083 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	3 083
Total	3 083

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	18 346		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	17 269		999
Installations générales agencements aménagements divers	15 494		
Matériel de transport	1 144		720
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 354		1 340
Emballages récupérables et divers			999
TOTAL	46 261		4 058
Autres participations	50		
Prêts, autres immobilisations financières	13 288		141
TOTAL	13 338		141
TOTAL GENERAL	77 946		4 198

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			18 346	18 346
TOTAL			18 268	18 268
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			15 494	15 494
Installations générales agencements aménagements divers			720	720
Matériel de transport		1 144	13 694	13 694
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
Emballages récupérables et divers	999			
TOTAL	999	1 144	48 176	48 176
Autres participations			50	50
Prêts, autres immobilisations financières			13 429	13 429
TOTAL			13 479	13 479
TOTAL GENERAL	999	1 144	80 001	80 001

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	10 413			10 413
TOTAL	16 595	522		17 117
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 611	852		13 463
Installations générales agencements aménagements divers	467	377	613	231
Matériel de transport	11 617	554		12 171
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 290	2 305	613	42 982
TOTAL	51 703	2 305	613	53 395
TOTAL GENERAL				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	522				
Instal.générales agenc.aménag.divers	852				
Matériel de transport	377				
Matériel de bureau informatique mobilier	554				
TOTAL	2 305				
TOTAL GENERAL	2 305				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 617	5 465	1 617		5 465
TOTAL	1 617	5 465	1 617		5 465
TOTAL GENERAL	1 617	5 465	1 617		5 465
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 465	1 617		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 429	13 429	
Clients douteux ou litigieux	6 559	6 559	
Autres créances clients	314 956	314 956	
Impôts sur les bénéfices	5 485	5 485	
Taxe sur la valeur ajoutée	106 209	106 209	
Divers état et autres collectivités publiques	974	974	
Charges constatées d'avance	29 492	29 492	
TOTAL	477 103	477 103	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	280	280		
Fournisseurs et comptes rattachés	238 404	238 404		
Personnel et comptes rattachés	7 704	7 704		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 250	14 250		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 804	23 804		
Autres impôts taxes et assimilés	2 179	2 179		
Groupe et associés	25 584	25 584		
TOTAL	312 204	312 204		

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
fonds de commerce	7 927			7 927	
Total	7 927			7 927	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
CEGID LOGICIEL	3 500	100.00
LOGITRAM	4 700	33.33
ESODEASOFT ENS LOGICIELS	2 219	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	
Agencements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	7 ans

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu

Il n'y a pas de stock au 30-06-2016

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	974
Total	974

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	280
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 480
Dettes fiscales et sociales	1 852
Total	14 611

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	29 492
Total	29 492

ANNEXE

Exercice du 01/07/2015 au 30/06/2016

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				25 698	25 698
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				7 501	7 501
- exercice				9 001	9 001
Total				16 503	16 503
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				9 001	9 001
- entre 1 et 5 ans				1 757	1 757
Total				10 759	10 759
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				2 314	2 314
Total				2 314	2 314

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.